



Recouvrez votre tranquillité



Huissiers de justice

REMUZAT & Associés
F.DUBAIL- G.SORINI-C.CHABAUD
F.REMUZAT – T.GENISSIEUX
F.REMUZAT- B.ROTH
Commissaires de Justice Associés
J. CAILLAT
Commissaire de Justice Salarié
S.C.P Titulaire d'un Office
de Commissaire de Justice
2, Place Félix Baret B.P.35
13251 – MARSEILLE CEDEX 20
Tél. : 04.91.33.57.95
Fax : 04.91.33.02.25
www.huissier-justice-marseille.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

ARTICLE R322-2 DU
CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION

LE VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ

EXPEDITION

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la résidence LA SIMIANE, sise Chemin de Sainte Marthe à Saint Joseph, 13014 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice la société CYTIA PARADIS, ayant son siège social 146 Rue Paradis, 13006 MARSEILLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de **Maître Philippe CORNET de la SELARL MASCARON CLG**, Avocat au Barreau de Marseille, demeurant, 45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE,

En vertu et pour l'exécution d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort le 6 août 2024 par le Président du Tribunal judiciaire de Marseille signifié à partie les 8 et 30 octobre 2024 et devenu définitif selon certificat de non-appel délivré le 16 décembre 2024.

D'une assemblée générale du 8 juillet 2022 ayant autorisé la saisie en sa résolution n°54 selon procès-verbal du même jour qui n'a pas fait l'objet de contestation dans les formes de l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965,

Et, faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 19 février 2025 par acte de Maître Julien CAILLAT, Commissaire de justice salarié au sein de l'étude.



Celui-ci étant demeuré infructueux, il m'est demandé de bien vouloir réaliser, pour la garantie des droits et la sauvegarde éventuelle des intérêts du syndicat des copropriétaires requérant le procès-verbal descriptif des biens saisis, à savoir un appartement situé au rez-de-chaussée et complété d'un jardinier.

SUR CETTE DEMANDE :

Je, Boris ROTH, Commissaire de Justice Associé de la SCP REMUZAT & Associés, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la Résidence de Marseille, y demeurant en ladite ville, 2 Place Félix-Baret,

Certifie m'être rendu ce jour, à 15 heures 25, Rez-de-chaussée droit, Résidence « LA SIMIANE », Bâtiment 11, Chemin de St Joseph à Ste Marthe, 13014 MARSEILLE.

Là étant, en présence de :

- **Monsieur René DERDERIAN**, représentant le conseil syndical en exercice ainsi déclaré,
- **Monsieur Frédéric BAHROU et Monsieur José SILVA**, diagnostiqueurs ainsi déclarés,
- **Monsieur Maxime ANTONI**, témoin ainsi déclaré,
- **Madame Julia CHAIX**, témoin ainsi déclarée,

Je procède aux constatations suivantes :

La porte de sécurité de l'appartement est ouverte par Monsieur René DERDERIAN, représentant le conseil syndical et en possession de la clé de la porte de sécurité antisquat.

(Photo n°1)

➤ CUISINE :

Le carrelage au sol est ancien, poussiéreux.

Les tapisseries murales sont défraîchies.

En plafond, les dalles sont décollées pour la plupart.

Le revêtement en plafond est défraîchi et vétuste.

La cuisine équipée est vétuste.

(Photos n°2 à 12)



➤ **JARDINET :**

Le jardinet est très sale et non entretenu.

Des déchets jonchent le sol.

(Photos n°13 à 16)

➤ **SÉJOUR :**

Le carrelage au sol est ancien, poussiéreux.

Les tapisseries murales sont défraîchies, déchirées, en mauvais état général.

En plafond, la peinture est défraîchie.

(Photos n°17 à 23)

➤ **HALL D'ENTREE :**

Le carrelage au sol est ancien et poussiéreux.

Les tapisseries murales sont défraîchies et sales.

En plafond, la peinture est défraîchie.

(Photos n°24 à 30)

➤ **REMISE :**

Le carrelage au sol est ancien, poussiéreux.

Les peintures murales et en plafond sont défraîchies et présentent des salissures et traces d'occupation en plusieurs points.

J'émets toutes réserves quant à l'état des espaces masqués par des encombrants.

(Photos n°31 à 33)

➤ **CHAMBRE :**

Le carrelage au sol est poussiéreux et ancien.

Les tapisseries murales sont défraîchies.

En plafond, la peinture est défraîchie.

Je constate un dégât des eaux matérialisé en plafond et en partie haute d'un des murs par des auréoles et craquellements.

Cette pièce bénéficie d'un dressing largement encombré sur lequel j'émets toutes réserves quant à l'état du sol, des murs et du plafond.

(Photos n°34 à 46)

➤ **SALLE DE BAINS :**

Le carrelage au sol et les carreaux aux murs sont en état d'usage.

Le lavabo et la baignoire sont anciens, en état moyen.

En plafond et en partie haute des parois murales, les peintures présentent quelques craquellements.

(Photos n°47 à 57)

➤ **TOILETTES :**

Le carrelage au sol et les carreaux aux murs sont en état d'usage.

Les peintures en plafond et en partie haute des parois murales sont défraîchies.

L'équipement sanitaire est ancien.

(Photos n°58 à 64)

➤ **CHAMBRE N°2 :**

Le carrelage au sol est ancien et poussiéreux.

Les tapisseries murales sont défraîchies, déchirées, en mauvais état général.

En plafond, la peinture est en état d'usage.

La chambre bénéficie d'un dressing totalement encombré, sur lequel j'émets toutes réserves quant à l'état.

(Photos n°65 à 78)

Plus rien n'étant à constater et les présentes constatations étant seulement descriptives et non limitatives, j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal, constitué de **CINQ (05) PAGES**, pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant, auquel j'ai annexé **SOIXANTE DIX-HUIT (78) PHOTOGRAPHIES**.



COUT : DEUX QUATRE VINGT SEPT EUROS QUARANTE SEPT

Annexe 4-9D2016-230 2° f) émoluments libres	219.16 €
Honoraires Art. L444-1 C.Com	9.40 €
Frais de Déplacement Art. A444-48	228.56 €
Total H.T.	45.71 €
T.V.A.	274.27 €
Total T.T.C.	287.47 €
TEMOIN 1	6.60 €
TEMOIN 2	6.60 €
TOTAL T.T.C.	



Le présent acte est signé par
Maître Boris ROTH
Commissaire de Justice Associé
S.C.P REMUZAT & Associés
Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice



PHOTOGRAPHIES



PHOTO N° (1).JPG



PHOTO N° (2).JPG



PHOTO N° (3).JPG

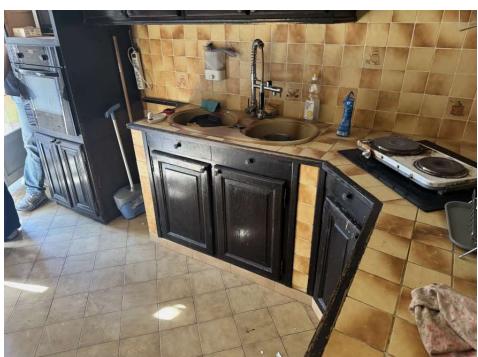


PHOTO N° (4).JPG



PHOTO N° (5).JPG



PHOTO N° (6).JPG

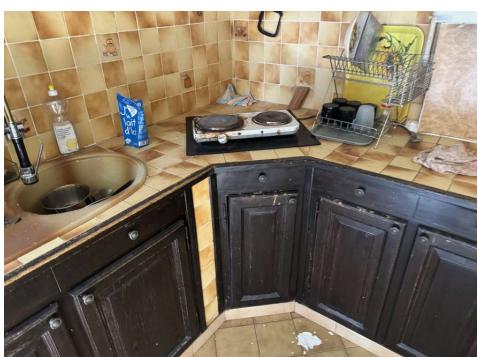


PHOTO N° (7).JPG

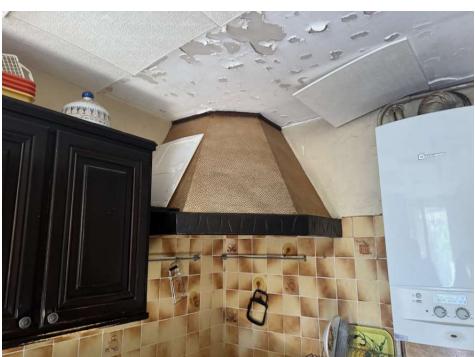


PHOTO N° (8).JPG



PHOTO N° (9).JPG



PHOTO N° (10).JPG



PHOTO N° (11).JPG



PHOTO N° (12).JPG



PHOTO N° (13).JPG



PHOTO N° (14).JPG



PHOTO N° (15).JPG



PHOTO N° (16).JPG



PHOTO N° (17).JPG

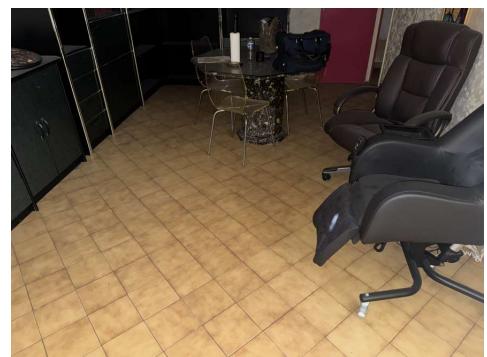


PHOTO N° (18).JPG



PHOTO N° (19).JPG



PHOTO N° (20).JPG

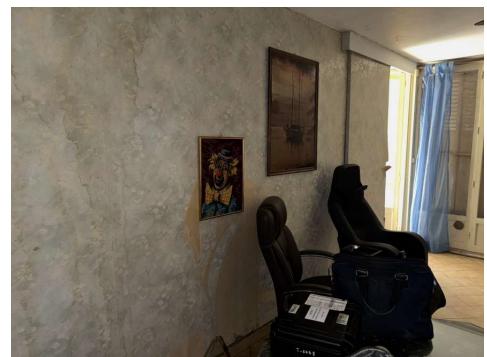


PHOTO N° (21).JPG



PHOTO N° (22).JPG



PHOTO N° (23).JPG



PHOTO N° (24).JPG

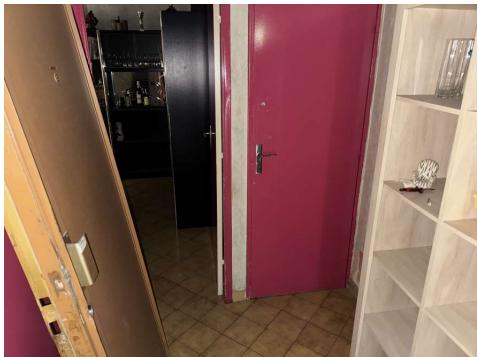


PHOTO N° (25).JPG



PHOTO N° (26).JPG



PHOTO N° (27).JPG

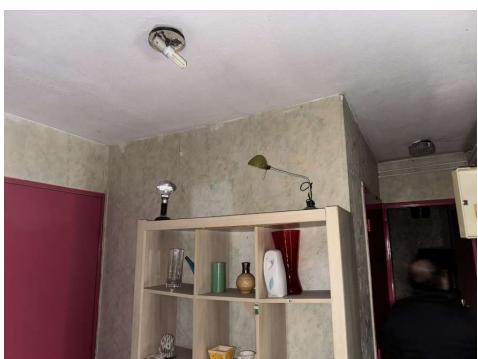


PHOTO N° (28).JPG



PHOTO N° (29).JPG

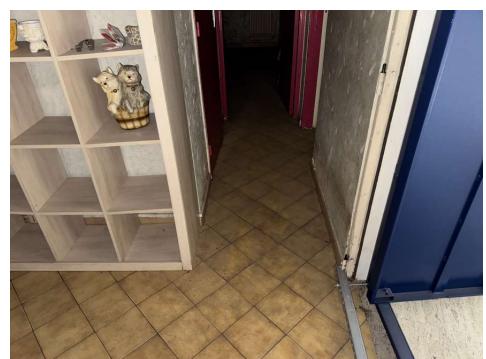


PHOTO N° (30).JPG

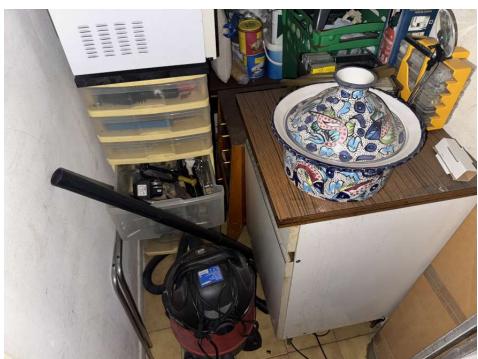


PHOTO N° (31).JPG

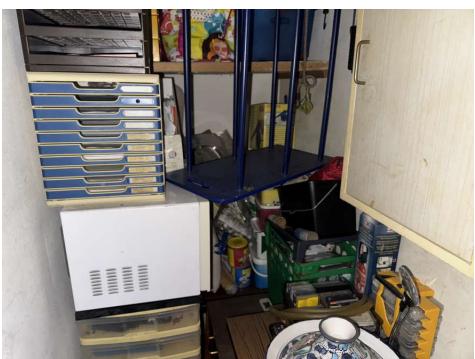


PHOTO N° (32).JPG

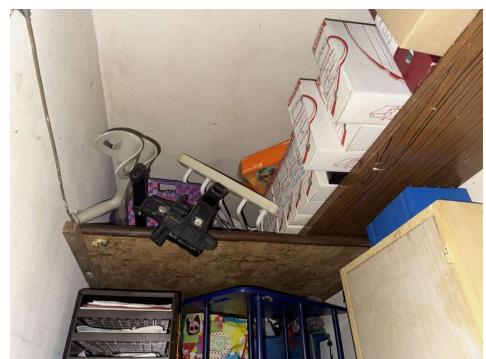


PHOTO N° (33).JPG



PHOTO N° (34).JPG



PHOTO N° (35).JPG



PHOTO N° (36).JPG



PHOTO N° (37).JPG



PHOTO N° (38).JPG



PHOTO N° (39).JPG



PHOTO N° (40).JPG



PHOTO N° (41).JPG



PHOTO N° (42).JPG



PHOTO N° (43).JPG

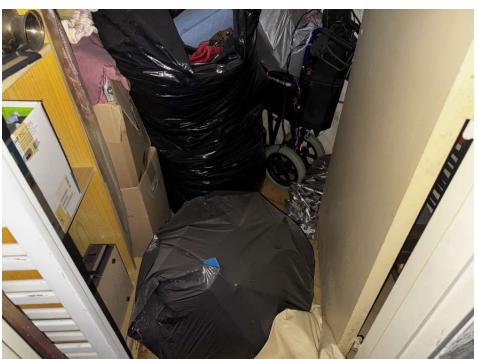


PHOTO N° (44).JPG



PHOTO N° (45).JPG



PHOTO N° (46).JPG



PHOTO N° (47).JPG



PHOTO N° (48).JPG



PHOTO N° (49).JPG



PHOTO N° (50).JPG



PHOTO N° (51).JPG



PHOTO N° (52).JPG



PHOTO N° (53).JPG



PHOTO N° (54).JPG



PHOTO N° (55).JPG



PHOTO N° (56).JPG



PHOTO N° (57).JPG



PHOTO N° (58).JPG

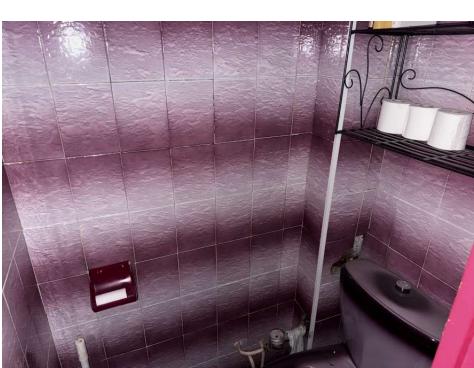


PHOTO N° (59).JPG

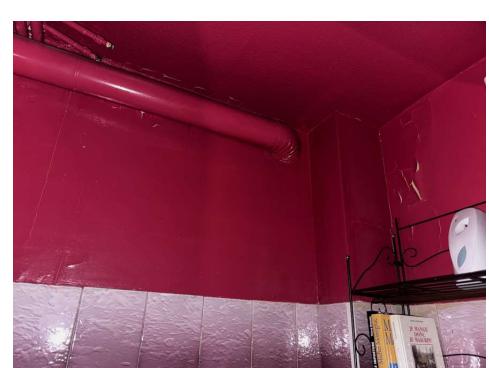


PHOTO N° (60).JPG



PHOTO N° (61).JPG

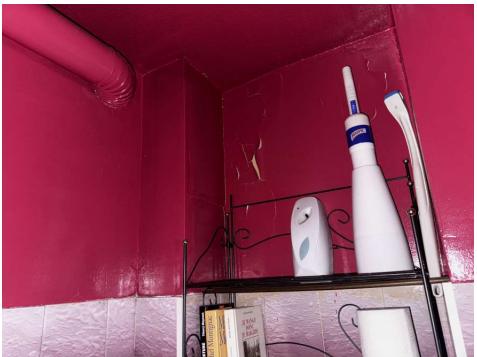


PHOTO N° (62).JPG



PHOTO N° (63).JPG



PHOTO N° (64).JPG



PHOTO N° (65).JPG



PHOTO N° (66).JPG



PHOTO N° (67).JPG



PHOTO N° (68).JPG



PHOTO N° (69).JPG



PHOTO N° (70).JPG



PHOTO N° (71).JPG



PHOTO N° (72).JPG



PHOTO N° (73).JPG

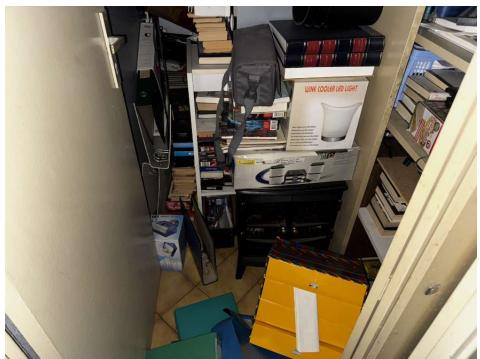


PHOTO N° (74).JPG



PHOTO N° (75).JPG



PHOTO N° (76).JPG



PHOTO N° (77).JPG



PHOTO N° (78).JPG

ANNEXE N°1



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2503-0167-FB
Date du repérage : 27/03/2025
Heure d'arrivée : 16 h 00
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Bouches-du-Rhône Adresse : Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe Résidence la Simiane (181) Commune : 13014 MARSEILLE 14 Section cadastrale 895 D, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. B, immeuble B11; Etage RDC, Lot numéro 181</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. M. Jean Marc COMTE Adresse :</p>
<p>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</p> <p>Nom et prénom : SCP REMUZAT & ASSOCIES (Commissaires de Justice Associés) Adresse : 2 place Félix Baret - BP 35 13251 MARSEILLE Cedex 20</p>	<p>Repérage</p> <p>Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives</p>
<p>Désignation de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom et prénom : SILVA JOSE Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES Adresse : 2332 route de Marseille 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME Numéro SIRET : 92240346400014 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 1106E768194 - 31/12/2025</p>	

Surface loi Carrez totale : 75,98 m² (soixante-quinze mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)
Surface au sol totale : 75.98 m² (soixante-quinze mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)

Résultat du repérage

Date du repérage :

27/03/2025

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

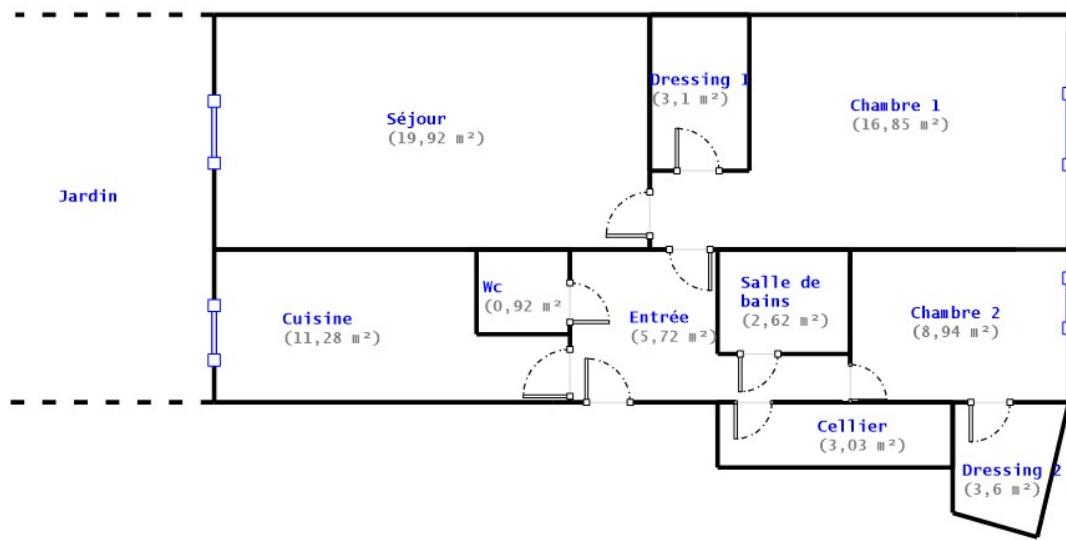
Maître ROTH Boris (Commissaire de Justice)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	5,72	5,72	
Rez de chaussée - Cuisine	11,28	11,28	
Rez de chaussée - Wc	0,92	0,92	
Rez de chaussée - Séjour	19,92	19,92	
Rez de chaussée - Chambre 1	16,85	16,85	
Rez de chaussée - Dressing 1	3,1	3,1	
Rez de chaussée - Cellier	3,03	3,03	
Rez de chaussée - Salle de bains	2,62	2,62	
Rez de chaussée - Chambre 2	8,94	8,94	
Rez de chaussée - Dressing 2	3,6	3,6	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 75,98 m² (soixante-quinze mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**
Surface au sol totale : 75,98 m² (soixante-quinze mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)Fait à **MARSEILLE 14**, le **27/03/2025****Par : SILVA JOSE**

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
6333 route de Marseille
83330 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME
83470 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME
RCS Draguignan 317 103 864
06.59.52.27.09



COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
REP PAR LOUDET Ludovic
2332 ROUTE DE MARSEILLE
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BEAUME

Votre contrat

Bordeaux, le 19 Décembre 2024

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostiqueur immobilier et expert

Vos références

Contrat 11065769404

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11065769404 ayant pris effet le 19/12/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérule, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
 - Le formateur, l'examinateur, le certificateur diagnostic,
 - L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
 - La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
 - Le diagnostic sécurité piscine,
 - Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
 - La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
 - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
 - Le contrôle visuel après travaux plomb,
 - Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
 - Le diagnostic ascenseur,
 - Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
 - Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
 - Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
 - L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
 - Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
 - L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
 - La Recherche des Métaux Lourds,
 - Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
 - Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillissement et la Dépendance,
 - L'Audit Energétique Mention,
 - Le diagnostic Radon,
 - Le diagnostic Géothermie G,
 - Le Diagnostic Acoustique
 - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
 - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
 - Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
 - L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
 - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièvement,
 - Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
 - Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
 - Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
 - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
 - Le diagnostic de la pollution des sols,
 - Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
 - Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
 - Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- Contrôle des installation et équipement incendie,
- Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
- La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENTNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

Vos références

Contrat 11065769404



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume BORIE'.



*Me Fabrice DUBAIL
Me Gilles SORINI
Me Camille CHABAUD,
Me François REMUZAT
Me Thomas GENISSIEUX
Me Florence REMUZAT
Me Boris ROTH*

Remuzat Associés

*2 Place Félix Baret - BP35
13251 Marseille Cedex 20*

*Standard : 04.91.33.57.95
Tél. constat : 06.19.76.71.79*

*contact@remuzat-associes.fr
www.huissier-justice-marseille.fr*